



# COCOCA

UNION DES COOPERATIVES DES  
CAFEICULTEURS



## CONSORTIUM DES COOPERATIVES DES CAFEICULTEURS DU BURUNDI « COCOCA »

### TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE CHARGE DE FAIRE UNE PRODUCTION DE CONTENUS VIDEO ET PHOTOGRAPHIQUES

#### 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Consortium des Coopératives des Caféculteurs « COCOCA » est une Union créée en octobre 2012. Elle a le statut d'une société coopérative. Les membres sont les coopératives des caféculteurs qui ont leur propre production et leurs propres stations de dépulpage et lavage de café. Cette union travaille avec plus de 27 000 petits producteurs de café, organisés en 33 coopératives-33 stations de dépulpage et lavage. Elle exploite également une usine de départage du café à Kayanza et une unité de torréfaction à Bujumbura.

L'Union COCOCA a obtenu de la part de la Fédération Genevoise de Coopération via l'ONG suisse IRED (Innovations et Réseaux pour le Développement), un financement pour la mise en œuvre des activités d'un projet dénommé « Projet de Certification des Coopératives de café, CERTICOOP en sigle. Dans ses interventions, l'Union COCOCA accompagne les coopératives choisies dans tout le processus pour obtenir un ou plusieurs types de certificats.

Dans le contexte de documenter les activités dudit projet, capitaliser les résultats et valoriser les impacts auprès des partenaires techniques et financiers, des bénéficiaires et du grand public, l'Union COCOCA voudrait recruter une maison de production audiovisuelle ou un individu pour la réalisation d'une vidéo documentaire et de reportages photos sur les acquis du projet.

#### 2. Objectif du travail

##### a. Objectif général

Capitaliser les acquis du projet CERTICOOP à travers la production de contenu audiovisuel (vidéo et photographies) de haute qualité permettant de documenter, valoriser et diffuser les résultats du projet.

##### b. Objectifs spécifiques

- Réaliser une vidéo de présentation des réalisations du projet ;
- Réaliser un reportage photographique professionnel des activités et des bénéficiaires ;



- Fournir des contenus exploitables pour les rapports narratifs et supports de communication.

### 3. Résultats attendus

- Une vidéo documentaire (25-30 minutes) relatant les réalisations du projet et les témoignages des bénéficiaires ;
- Une collection d'au moins 50 photos HD qui montrent les transformations atteintes grâce aux appuis du projet.

### 4. Description des tâches

Le candidat retenu pour ce travail devra :

1. Élaborer une note méthodologique détaillant l'approche de travail ;
2. Proposer des scénarios/storyboards pour validation ;
3. Effectuer les prises de vue et de son (terrain et interviews) ;
4. Assurer le montage vidéo avec habillage graphique (logos, sous-titres, génériques) ;
5. Réaliser l'étalonnage, le mixage son et l'optimisation des formats (TV, web, réseaux sociaux) ;
6. Fournir l'ensemble des rushs du tournage à l'Union COCOCA. ;
7. Effectuer la sélection, le traitement et la retouche des photographies.

**NB** : Le prestataire devra prévoir un moment de briefing avant la mission et de débriefing après la mission avec l'Union.

### 5. Durée de réalisations

- Durée estimative : 12 jours.

### 6. Zones du projet

Le projet CERTICOOP est en train d'être exécuté dans 10 coopératives de l'Union. Leur répartition, selon l'ancienne délimitation administrative du Burundi, est la suivante :

- Région Nord (coopératives YAGIKAWA et KAZOZA N'IKAWA de la province Kayanza en commune Matongo), coopérative TUVUGIRIKAWA, commune Busiga en province Ngozi et coopérative TWUNGURANE, commune Ntega de la province Kirundo), toutes actuellement situées dans la province de Butanyerera ;
- Région Sud (coopérative DUHARANIRIKAWA de la province Bururi en commune Vyanda, Coopérative DUTERITEKIKAWA de la province Rumonge en commune Buyengero) ;
- Région Centre (coopératives KORERIKAWA et DUSANGIRUMUGAMBI de la province Karusi respectivement en commune Gihogazi et Bugenyuzi) ;



# COCOCA

UNION DES COOPERATIVES DES  
CAFEICULTEURS



- Région Ouest (coopératives KUNDUDUTEZIMBERE et TWESE TWOTERIMBERE de la province Bubanza en commune Musigati).

## 7. Profil recherché

La maison de production ou l'individu doit :

- Être légalement reconnu ;
- Avoir au moins 3 ans d'expérience en production audiovisuelle ;
- Justifier d'expériences similaires avec une ONG ou autres institutions ;
- Disposer d'équipements professionnels (caméras HD/4K, matériel audio professionnel) ;
- Présenter 3 exemples de réalisations similaires.

## 8. Livrables

- Vidéos en formats MP4 (Full HD ou 4K) ;
- Pour la vidéo, prévoir 2 versions : 1 en kirundi avec sous-titres en français et une autre en français avec sous-titres en Kirundi ;
- Photos en format JPEG haute résolution ;
- Cession des droits d'utilisation à l'Union et à ses partenaires ;
- Une clause de responsabilité sera mise à la fin de chaque vidéo : « Financé par la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) via l'IREC.

## 9. Retrait des TDR's

Le retrait des TDR's se fait au secrétariat de COCOCA tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures 30 minutes sauf le vendredi où le retrait se fait jusqu'à 13 heures.

## 10. Modalités de soumission

Les candidats intéressés doivent soumettre :

- Une offre technique comprenant la méthodologie et le calendrier
- Une offre financière détaillée (coûts unitaires et coûts total en Francs Burundais toutes taxes comprises).

Les offres technique et financière seront adressées au Directeur Général de COCOCA et mises dans 2 enveloppes séparées et sous pli fermé avec des mentions spécifiques. « Offre technique pour une production de contenus vidéo et photographiques », « Offre financière pour une production de contenus vidéo et photographiques ». Ces dernières seront glissées dans une seule enveloppe portant la mention, « A Monsieur le Directeur Général de COCOCA » à Bujumbura, offre pour une production de contenus vidéo et photographiques.



# COCOCA

UNION DES COOPERATIVES DES  
CAFEICULTEURS



La soumission peut se faire par dépôt des dossiers physiques au secrétariat du siège de COCOCA sis en zone Ruziba, RN3 de la commune de Mugere en province de Bujumbura ; tous les jours ouvrables du **12 au 26 Mai 2026**, de 8 heures à 12 heures, puis de 12 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes.

## 11. Critères de sélection

La sélection se fera sur base de l'analyse des offres technique et financière des prestataires potentiels. L'offre technique devra comprendre obligatoirement la méthodologie et le calendrier de travail.

Néanmoins COCOCA se réserve le droit de refuser toute offre financière jugée exagérée.

## 12. Modalités de paiement

- 40 % à la signature du contrat
- 30 % après remise des premières versions
- 30 % après validation finale des livrables

Fait à Bujumbura, le 12.12.2026

Pour COCOCA

**Ber-Nick NDIMURUKUNDO**

Directeur Général

